

Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 8  
Surface: 95'699 mm<sup>2</sup>

# Pour une vente contrôlée du cannabis?

**DROGUES** Plusieurs villes ou cantons envisagent de mettre en place un marché régulé du cannabis. Le PLR genevois Rolin Wavre soutient ces efforts, qui doivent tendre «à organiser l'accès au cannabis dans la légalité, l'ordre et la sécurité». A l'inverse, le député UDC vaudois Philippe Ducommun, inspecteur de police judiciaire, combat toute tentative de dépénalisation

## La répression est un échec

Si l'on pouvait dessiner un monde idéal, je ne suis pas certain que les drogues en feraient partie. Dans la réalité, une politique publique ne se construit jamais dans un environnement vide: nous sommes tributaires des legs de nos prédécesseurs. Dans le cas du cannabis, les dernières décennies ont connu l'échec des politiques de répression, l'essor de la consommation et du marché noir, avec toutes les conséquences qu'il charrie: zones d'insécurité, produits de mauvaise qualité et de plus en plus fortement dosés en THC, le principe actif du cannabis.

L'illégalité ne permet pas de garder un contact avec les fumeurs de joints forcés de cacher leur consommation, qu'elle soit problématique ou non. Bref, un échec social et sociétal sur toute la ligne, malgré les efforts de la police et de la justice.

C'est sur ce constat que s'est constitué à Genève un groupe de responsables politiques de tous les partis représentés au Grand Conseil. Composé de députés et de secrétaires généraux, ce petit groupe a travaillé dans la plus grande discrétion. Une expérience plutôt inédite dans le monde politique genevois, où l'on n'a pas pour habitude de se priver de publicité, parfois même avant d'avoir une solution à proposer...

Après 18 mois de débats, l'audition d'une quinzaine de personnes issues de tous les secteurs concernés, de la police aux trafiquants, de la médecine à l'agriculture, nous avons remis un rapport au Conseil d'Etat qui sert actuellement de base aux travaux de la Commission cantonale en matière d'addictions chargée d'élaborer un projet pilote pour Genève.

A l'évidence, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Malgré une interdiction légale, de 6 à 8% de la population consomme du cannabis. A Genève, il est plus facile de se procurer un joint qu'un kilo de tomates après 21h. Alors, mieux vaut réguler l'accès à des produits contrôlés et moins forts en THC.

Nous avons écarté la libéralisation totale tentée par le Colorado (mercantile et vaguement promotionnelle), la prescription médicale récréative pratiquée en Californie (hypocrite), les coffee-shops néerlandais (consommation sur place et risque de tourisme d'achat). Nous avons opté pour la création d'associations de consommateurs qui permettraient d'assurer une distribution basée sur l'initiative privée et un suivi des consommateurs. Parce qu'il ne faut pas se mentir: il y a des consommations problématiques et excessives. Nous avons exclu les mineurs et réservé les associations aux résidents afin d'éviter le tourisme d'achat.

Certains estiment que l'interdiction actuelle est la bonne solution, sans prêter la moindre attention à la réalité du terrain. C'est la position, ou plutôt la posture que prend en général l'UDC, dont les responsables ont choisi de se cacher derrière une règle inapplicable plutôt que de travailler à une solution qui permet de limiter les risques pour nos enfants.

Notre travail s'est inscrit dans une dynamique mondiale de libéralisation qui touche les Etats du Colorado et de Washington, l'Uruguay, le Portugal, la Catalogne. Partout les résultats sont intéressants: on constate une baisse de la consommation et de la criminalité induite. On consomme plus en Suisse et en France qu'aux Pays-Bas.

En Suisse, plusieurs villes et cantons cherchent, comme à Genève, une voie pour organiser l'accès au cannabis, dans la légalité, l'ordre et la sécurité. Une véritable voie suisse. Début avril, je présenterai à Paris le projet genevois lors d'une audition publique au Ministère de la santé. J'aurai plaisir à expliquer les instruments de la démocratie directe helvétique, si pittoresques pour nos amis français. Ils nous vaudront certainement un nouveau débat public lors d'une votation sur la régulation du cannabis ces prochaines années. ■



Date: 26.03.2016

# LE TEMPS



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

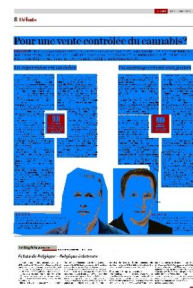
Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 8  
Surface: 95'699 mm<sup>2</sup>



## PARCOURS

Rolin Wavre est juriste, membre du groupe interpartis genevois pour la régulation du cannabis et membre du comité directeur du PLR suisse. Il est également conseiller municipal à Pregny-Chambésy. Il a à son actif 18 ans de mission avec le CICR.



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebdom.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 8  
Surface: 95'699 mm<sup>2</sup>

## Un message erroné aux jeunes

Comme inspecteur à la police judiciaire, la simple idée de dépénaliser la plus petite des drogues me fait dresser les poils. Un postulat déposé au Conseil communal de Lausanne et cosigné par plusieurs partis fait suite au constat d'un conseiller d'un double échec de la politique de prohibition des drogues, sur le plan légal, et de la politique de répression qui en découle, sur les plans policier et judiciaire.

Le marché de la drogue se développe et prospère en effet, en dépit des efforts déployés pour le combattre. Ce conseiller considère qu'en parallèle au renforcement de la visibilité et de l'action des forces de l'ordre, il s'agirait de formuler des propositions visant à sortir du marché noir une substance actuellement considérée comme une drogue, le cannabis.

Ce conseiller connaît les limites des compétences communales et souhaiterait uniquement que Lausanne rejoigne un mouvement plus large qui vise à fédérer les centres urbains (Genève, mais aussi Bâle, Berne, Zurich ou encore Winterthur) en vue de mener une étude sur la consommation de cannabis. Mais la compatibilité d'une expérimentation de tolérance de la consommation récréative de cannabis a été jugée, par un avis de droit, impossible sous le régime de l'actuelle loi sur les stupéfiants (LStup).

En accédant à une telle étude, je me demande quelle vision nous voulons donner à la jeunesse, aux futurs jeunes, consistant à pouvoir tester, en étant majeur, ce genre de stupéfiant. Il est inadmissible de vouloir légaliser ce type de produit, même avec des

s o c i a l  
clubs». En  
effet,

lorsque vous commencez, c'est la porte ouverte à tout par la suite.

Des expériences ont été tentées, plus ou moins récemment, dans d'autres pays ou régions. Elles ont abouti à des résultats divers. Ainsi, la tolérance espagnole pour la culture aux fins de consommation personnelle n'empêche pas des opérations de fermeture de lieux

qui font commerce du cannabis, cultivé sous couvert de cette tolérance. Dans l'Etat américain du Colorado, les premiers bilans de la légalisation sont contrastés.

Certains appellent de leurs vœux la fin de l'hypocrisie en matière de drogues. Mettre fin à l'hypocrisie, c'est d'abord mettre fin à l'aveuglement sur la réalité de la consommation de drogues, certes, c'est faire tomber les clichés sur les consommateurs et adopter un regard factuel sur les risques sanitaires et les problèmes engendrés par la répression elle-même – mais est-ce réalisable?

Une libéralisation ou une réglementation du marché du cannabis permettrait-elle d'en réduire les abus? Ceux qui connaissent le marché suisse du médicament, un marché réglementé de manière très cohérente, composé de nombreux professionnels prudents et formés pour administrer ou prescrire des médicaments, savent que nous avons des abus massifs malgré cette réglementation.

Si j'envisage une réglementation semblable aux médicaments, par exemple pour le cannabis, je dois quand même reconnaître que, dans l'état actuel, rien ne me permettra de vérifier ou de contrôler le dosage des substances qui s'y trouvent, parce que les procédures ne sont pas établies aujourd'hui. Et si on devait établir de telles procédures, ce ne serait plus du cannabis comme vous le connaissez: il se présenterait sous forme de pilules et, très probablement, on en synthétiserait les composants; cela ne s'appellera peut-être pas E-421 ou E-532, mais peut-être E-87 ou E-792.

Nous avons une loi fédérale interdisant la vente de ce produit; c'est un stupéfiant interdit à la vente. Au stade actuel, il faut en rester là et refuser toute tentative de dépénalisation. ■



Date: 26.03.2016

# LE TEMPS



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 8  
Surface: 95'699 mm<sup>2</sup>



## PARCOURS

Après divers postes dans le secteur bancaire, Philippe Ducommun est aujourd'hui inspecteur à la police judiciaire de la Ville de Lausanne, député UDC au Grand Conseil vaudois et vice-président du Conseil communal de Lausanne.